

Séance du 20 juin 2024

Relative au Rapport d'Activité 2023 du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

DL20240620SMR06 – COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation du Comité syndical : 10 juin 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 5

Nombre de votants : 4

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi vingt juin, à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est rassemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

Étaient présents : Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER, Cédric DE OLIVEIRA, membres titulaires, Philippe BOURLIER, Bernard DESROSIERS, membres suppléants

Représentés par pouvoir : Catherine PARDILLOS membre titulaire donne pouvoir à Nicole BELLANGER

Absents excusés : Alain ANCEAU, Martine CHAIGNEAU, membres titulaires, Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, membres suppléants

Secrétaire de séance : Madame Nicole BELLANGER

Session ordinaire

DÉLIBÉRÉ

Madame la Présidente présente à l'assemblée le Rapport d'activité 2023 tel que prévu à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport joint en annexe présente les événements de l'année écoulée et comporte également les opérations afférentes à l'exécution de l'activité de la restauration.

Conformément à la législation en vigueur (article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), ce bilan a été présenté aux membres de la commission Consultative des Services Publics Locaux de ce jour et le sera lors des prochaines instances de la ville de Fondettes et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Enfin, ce document sera mis à disposition du public au siège du Syndicat Mixte de Gestion de la cuisine centrale de Fondettes.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1413-1, L5211-39 et L 5721-1 et suivants,

Vu la Commission Consultative des Services Publics Locaux organisée ce jour,

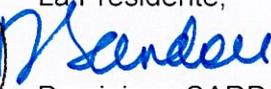
Entendu l'exposé de Madame SARDOU, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes.



Pour extrait certifié conforme
La Présidente,


Dominique SARDOU

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 24/06/2024

ID : 037-200022945-20240620-DL20240620SMR06-DE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.